



Je ne comprends pas cette phrase dans le jugement du JAF

Par **Lapausecaro**, le **08/12/2021 à 19:40**

Mon conjoint est séparé de son ex avec qui il a une petite fille de 4 ans. La maman à la garde exclusive et le papa qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances.
Un problème se pose au moment des vacances : la maman doit avoir la petite la 1ère semaine des vacances qui arrive mais le week-end c'est celui de mon conjoint.
Elle nous dit que le weekend du papa saute car il y a cette phrase dans le jugement, que nous ne comprenons pas :
"La fin de semaine sera supprimée pendant la partie des congés réservée au parent chez qui l'enfant à sa résidence principale."
Au contraire nous nous pensons que ce fameux weekend est supprimé pour elle lorsque mon conjoint à les 1ères semaines de vacances...
Le jugement dit que la résidence principale est chez la maman. De plus cela veut dire que mon conjoint ne voit pas sa fille pendant 3 semaines, donc sur le mois de décembre il aura vu sa fille 2 jours....
Pouvez-vous m'aider svp ?
Caroline